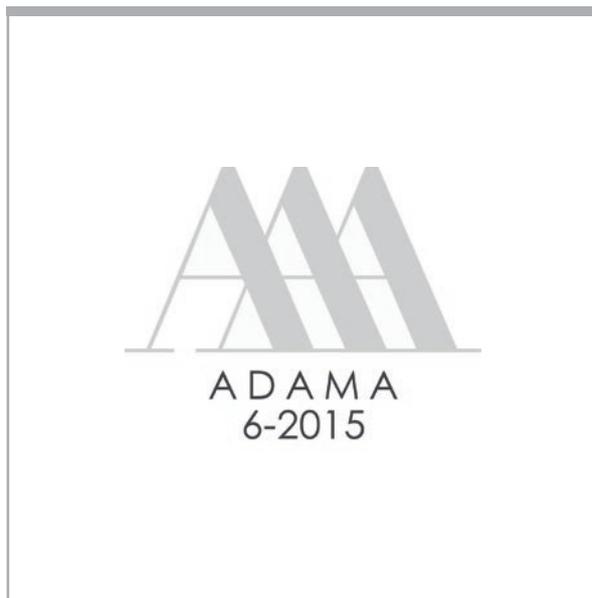


# ADAMA 6-2015

Titre de créance présentant un risque de perte en capital  
en cours de vie et à l'échéance



## Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 31 juillet 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 31 juillet 2015). L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 6 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).  
*L'investisseur prend un risque de perte partielle ou totale du capital, non mesurable a priori, en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.*
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.  
*Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.*

Distribution :

**CYRUS**  
conseil

Ingénierie financière :



**BNP PARIBAS**  
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

## POURQUOI INVESTIR DANS LE SUPPORT « ADAMA 6-2015 » ?

**ADAMA 6-2015 est un titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale du capital, d'une durée de 6 ans maximum, caractérisé par :**

- Une exposition au marché actions européen via l'indice **EURO STOXX 50®** (dividendes non réinvestis) ;
- Un **remboursement automatique du capital possible les années 1 à 6, accompagné d'autant de coupons de 6 % que d'années écoulées depuis l'origine<sup>(1)</sup>** si, à une date de constatation annuelle, l'indice clôture au moins à 92 % de son niveau d'origine ;
- À l'échéance des 6 ans, **une perte en capital partielle ou totale** si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en dessous de 92 % de son niveau d'origine ET qu'une ou plusieurs des actions qui le composent<sup>(1)</sup> clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine.

**ADAMA 6-2015 est un support de diversification et ne peut constituer la totalité d'un portefeuille d'investissement.**

### N.B. :

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale du support, soit 1 000 €, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les taux de rendement actuariels mentionnés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces taux de rendement actuariel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### Risque lié au sous-jacent

Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) et donc de l'évolution du marché actions européen.

### Risques de marché

Le prix du support en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si les actions composant l'indice<sup>(2)</sup> se situent aux alentours de 60 % de leur niveau d'origine.

### Risque découlant de la nature du support

En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de sortie, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées au support avant son remboursement automatique. Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie.

### Risque de contrepartie

L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.

(1) Les actions composant l'indice EURO STOXX 50® sont retenues à la date de constatation initiale du 30 octobre 2015.

## AVANTAGES

Les années 1 à 5, le support est **remboursable automatiquement par anticipation avec versement d'autant de coupons de 6 % que d'années écoulées<sup>(1)</sup>** dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle, l'Indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> clôture au moins à 92 % de son niveau d'origine.

Si le support dure jusqu'à l'échéance des 6 ans, un **gain de 36 %<sup>(1)</sup>** est versé à l'investisseur dès lors qu'à la date de constatation finale l'indice clôture au moins à 92 % de son niveau d'origine.

**Le capital est intégralement remboursé à l'échéance<sup>(1)</sup>** même si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en dessous de 92 % de son niveau d'origine, dès lors qu'aucune des actions composant l'indice<sup>(2)</sup> ne clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine.

## INCONVÉNIENTS

**Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur.

**Risque de perte partielle ou totale en capital au terme des 6 ans** : si, à la date de constatation finale, l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> clôture en dessous de 92 % de son niveau d'origine et si une ou plusieurs actions composant l'indice<sup>(2)</sup> clôturent en dessous de 60 % de leur niveau d'origine.

**Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé au montant des coupons, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

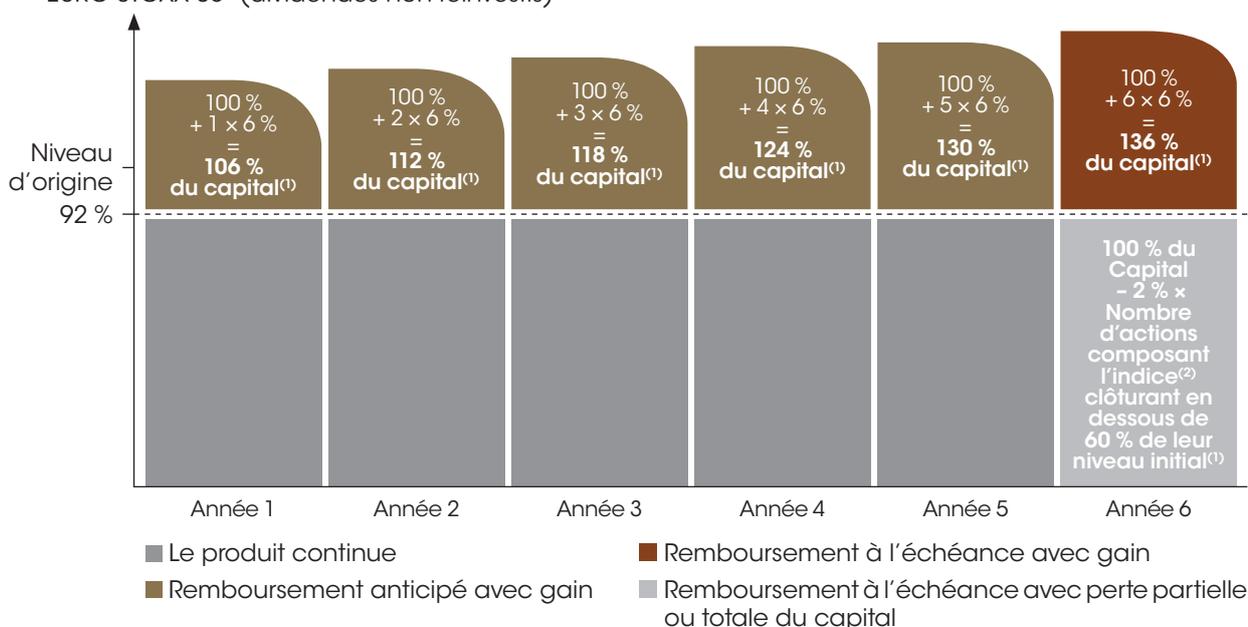
**Performance de l'indice calculée hors dividendes** : la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement**, qui peut varier de 1 à 6 ans.

L'investisseur est **exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V, et du Garant de la formule, BNP Paribas S.A.** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) **ou à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de ces entités** (qui induit un risque sur le remboursement).

## EN RÉSUMÉ

Niveau de l'indice  
EURO STOXX 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis)



Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Hors frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, sans prise en compte des prélèvements sociaux et fiscaux, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du support jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas remplies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Les actions composant l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> sont retenues à la date de constatation initiale du 30 octobre 2015.

## L'INDICE EURO STOXX® 50

L'indice EURO STOXX 50® est composé de 50 des premières capitalisation de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement.

Pour de plus amples informations sur l'indice, veuillez consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

La performance de l'indice est calculée sans réinvestissement des éventuels dividendes distribués par les actions qui le composent.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Aux 5 dates de constatation annuelle, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice **clôture au moins à 92 % de son niveau d'origine**, le support prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>(1)</sup>

+

AUTANT DE COUPONS DE 6 %  
QUE D'ANNÉES ÉCOULÉES<sup>(1)</sup>

soit un taux de rendement actuariel net maximum de 5 %<sup>(2)</sup>.

- Sinon, le support continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le support n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine :

- Si, à cette date, l'indice **clôture au moins à 92 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère, à la date de d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>(1)</sup>

+

UN GAIN DE  $6 \times 6 \% = 36 \%$ <sup>(1)</sup>

- Sinon, l'indice **clôture en dessous de 92 % de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

LE CAPITAL<sup>(1)</sup>

-

2 % × LE NOMBRE D'ACTIONS  
COMPOSANT L'INDICE<sup>(3)</sup> CLÔTURANT  
À LA DATE DE CONSTATATION FINALE  
EN DESSOUS DE 60 % DE LEUR NIVEAU  
D'ORIGINE<sup>(1)</sup>

L'investisseur peut donc subir une **perte en capital partielle ou totale**.

(1) Hors frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, sans prise en compte des prélèvements sociaux et fiscaux, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du support jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas remplies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Les actions composant l'indice EURO STOXX 50® sont retenues à la date de constatation initiale du 30 octobre 2015.

## ILLUSTRATIONS

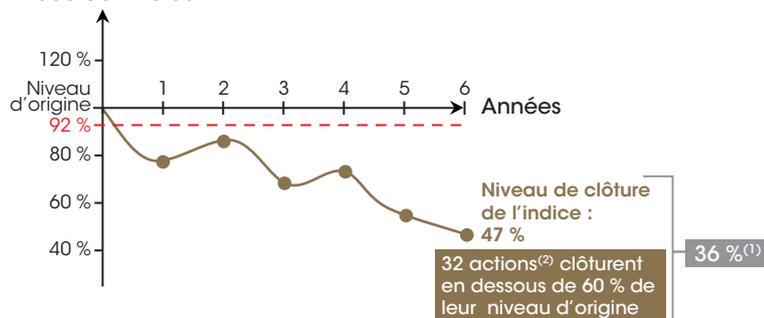
—●— Performance de l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau d'origine

■ Montant remboursé

- - - - - Seuil de déclenchement du remboursement du capital avec gain

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUR 6 ANS, AVEC FRANCHISSEMENT, POUR CERTAINES DES ACTIONS DE L'INDICE<sup>(2)</sup>, DU SEUIL DES 60 % DE LEUR NIVEAU D'ORIGINE

Niveau de l'indice



■ Années 1 à 5 : l'indice clôturé en dessous du seuil des 92 % de son niveau d'origine. Le support continue.

■ Année 6 : l'indice clôturé à 47 % de son niveau d'origine, soit en dessous du seuil des 92 %. Par ailleurs, 32 actions composant l'indice<sup>(2)</sup> clôturent en dessous du seuil des 60 % de leur niveau d'origine.

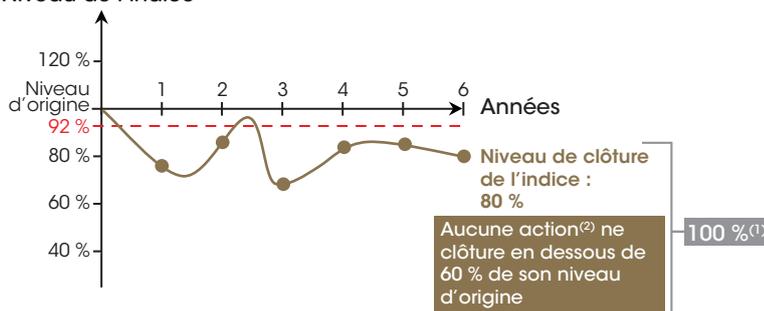
► Montant remboursé à l'échéance :

**100 % - (2 % × 32) = 36 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de -16,66 %<sup>(1)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à -11,82 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de 92 % de son niveau d'origine les années 1 à 6 et que l'année 6 les 50 actions composant l'indice<sup>(2)</sup> clôtureraient en dessous de 60 % de leur niveau d'origine, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE SUR 6 ANS, SANS QU'AUUCUNE ACTION DE L'INDICE<sup>(2)</sup> N'AIT FRANCHI LE SEUIL DES 60 % DE SON NIVEAU D'ORIGINE

Niveau de l'indice



■ Années 1 à 5 : l'indice clôturé en dessous du seuil des 92 % de son niveau d'origine. Le support continue.

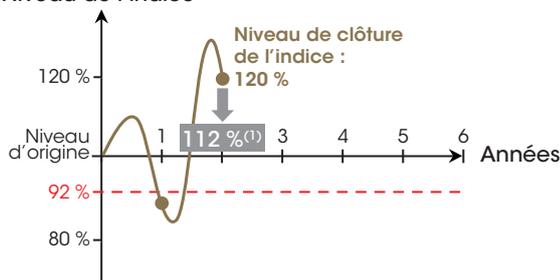
■ Année 6 : l'indice clôturé à 80 % de son niveau d'origine, soit en dessous du seuil des 92 %. Par ailleurs, aucune des actions composant l'indice<sup>(2)</sup> ne clôturé en dessous du seuil des 60 % de leur niveau d'origine.

► Montant remboursé à l'échéance :

**100 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de -1 %<sup>(1)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,65 %).

### SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE L'ANNÉE 2

Niveau de l'indice



■ Année 1 : l'indice clôturé en dessous du seuil des 92 % de son niveau d'origine. Le support continue.

■ Année 2 : l'indice clôturé à 120 % de son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil des 92 %.

► Montant remboursé par anticipation :

**100 % + 6 % × 2 = 112 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement actuariel net de 4,83 %<sup>(1)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,54 %, du fait du **plafonnement des gains** à 6 % par année écoulée).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait à 92 % de son niveau d'origine ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6 % par année écoulée.

(1) Hors frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, sans prise en compte des prélèvements sociaux et fiscaux, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du support jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas remplies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Les actions composant l'indice EURO STOXX 50® sont retenues à la date de constatation initiale du 30 octobre 2015.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice EURO STOXX 50®, des actions qui le composent et du support.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0012871242
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes, titres de créance de droit anglais) présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 31 juillet 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 31 juillet 2015) Bien que la formule de remboursement soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêt)
Montant de l'Émission	50 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Souscription	Du 24 août 2015 au 30 octobre 2015
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du Montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande.
Garantie du capital	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni, à l'échéance</b>
Sous-jacent	Indice EURO STOXX 50® dividendes non réinvestis (code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	30 octobre 2015
Dates de constatation annuelle	31 octobre 2016 (année 1), 30 octobre 2017 (année 2), 30 octobre 2018 (année 3), 30 octobre 2019 (année 4), 30 octobre 2020 (année 5)
Dates de remboursement anticipé	7 novembre 2016 (année 1), 6 novembre 2017 (année 2), 6 novembre 2018 (année 3), 6 novembre 2019 (année 4), 6 novembre 2020 (année 5)
Date de constatation finale	1 <sup>er</sup> novembre 2021 (année 6)
Date d'échéance	8 novembre 2021 (année 6)
Valorisation	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0012871242=BNPP] et Telemekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double Valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par la société Pricing Partners, une société indépendante, distincte et non liée financièrement à BNP Paribas.
Liquidité	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat sera basé sur sa valorisation théorique de marché, avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % maximum.
Cotation	NYSE EURONEXT Paris

ADAMA 6-2015 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Euro Medium Term Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE EURONEXT Paris, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au Public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.** L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site Internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). L'EURO STOXX 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et est utilisé dans le cadre d'une licence. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).